

DU CADRE INTÉGRÉ AU CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ

1. Le Cadre intégré (CI) est un processus qui a été établi pour aider les gouvernements des PMA à renforcer les capacités liées au commerce et à intégrer les questions commerciales dans leurs stratégies globales de développement national. Les organisations multilatérales participant au CI (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD) joignent leurs efforts à ceux des PMA et de leurs autres partenaires de développement pour répondre aux besoins de ces pays en matière de développement du commerce de sorte qu'ils puissent devenir, à part entière, des acteurs et des bénéficiaires actifs du système commercial multilatéral.
2. Le CI – qui a ensuite été remanié et qui est actuellement en train d'être renforcé – a été lancé en octobre 1997 à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA. L'objectif principal du CI était au départ d'améliorer la capacité des PMA de formuler, négocier et mettre en œuvre des politiques commerciales, de façon qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral et saisir les possibilités de marché qu'il offre.
3. Les réalisations accomplies au titre du CI durant les premières années ont été modestes, puisqu'une poignée de PMA seulement ont pu tirer parti du processus. Lorsque les six organisations se sont réunies en 2000 pour faire le point, elles ont adopté plusieurs recommandations et mis en œuvre des changements institutionnels afin de rendre le CI plus efficace. Deux objectifs principaux ont été formulés pour le CI remanié: premièrement, intégrer le commerce dans les plans ou stratégies de développement national des PMA (DSRP pour la plupart des PMA); et, deuxièmement, contribuer à la fourniture coordonnée de l'assistance liée au commerce.
4. Une nouvelle structure de direction et de gestion a été établie pour que le CI soit davantage piloté par les pays et mieux coordonné. La structure de direction remaniée comportait un Comité directeur du CI chargé de superviser le CI, de fixer les orientations générales et d'évaluer les progrès accomplis, et un Groupe de travail du CI responsable de la gestion générale du CI, du suivi de la mise en œuvre et de la supervision du Fonds d'affectation spéciale. En outre, un petit secrétariat du CI, constitué de fonctionnaires de l'OMC et situé dans les locaux de l'Organisation, a été établi. Il a récemment été renforcé par la création de l'Unité de mise en œuvre du programme du Cadre intégré, qui comprend trois fonctionnaires travaillant exclusivement pour le CI. Le Fonds d'affectation spéciale du CI est financé par plusieurs donateurs et géré par le PNUD. Les ressources du Fonds servent à financer deux types d'activités, celles qui relèvent du guichet 1 (Études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et renforcement des structures au niveau du pays) et celles qui relèvent du guichet 2 (un certain nombre de petits projets de renforcement des capacités tels qu'identifiés dans les matrices d'action des EDIC).
5. Ce CI remanié a permis aux PMA de travailler avec les six organisations participantes et avec les autres partenaires de développement pour faire en sorte que les politiques commerciales nationales soient intégrées dans leurs stratégies de développement respectives. Le CI favorise une réponse coordonnée des divers organisations et partenaires de développement aux besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités liés au commerce identifiés par les gouvernements des PMA et les autres intervenants nationaux.
6. À ce jour, le processus du CI comporte les quatre phases suivantes: 1) sensibilisation à l'importance du commerce pour le développement; 2) établissement d'une EDIC pour identifier les contraintes pour les négociants, les secteurs ayant le plus grand potentiel d'exportation, et d'une matrice d'action en vue d'une meilleure intégration dans le système commercial mondial; 3) intégration de la matrice d'action dans la stratégie de développement national; et 4) mise en œuvre de la matrice d'action dans le partenariat avec la communauté de la coopération pour le développement.

7. À ce jour, 37 PMA (sur un total de 50) sont bénéficiaires du CI; ce chiffre comprend de récents ajouts tels que les Îles Salomon et la Guinée-Bissau où le processus vient de commencer. Sur les 37 bénéficiaires, 27 ont terminé l'étape diagnostique et mettent maintenant en œuvre la matrice d'action. Sept autres PMA en sont au stade préparatoire de l'adhésion au processus du CI. Les EDIC et, dans une moindre mesure, la mise en œuvre d'activités prioritaires (à hauteur de 1 million de dollars EU par pays) sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le CI. Au total, les contributions au Fonds d'affectation spéciale se montent à 50 millions de dollars EU et le total des ressources allouées par le Fonds à 27 millions de dollars EU, dont quelque 47 pour cent ont été consacrés à des études diagnostiques et 53 pour cent à la mise en œuvre d'activités prioritaires.

8. Une évaluation du CI réalisée en 2003/04 a recommandé le renforcement du Cadre. Suite aux recommandations formulées par le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI à leur réunion de 2005, le Comité directeur du CI a établi une Équipe spéciale chargée de formuler des recommandations pour renforcer le CI. À la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en décembre 2005, les Ministres ont réaffirmé leur volonté de mieux intégrer les PMA dans le système commercial multilatéral et ont approuvé les trois éléments qui constitueraient le CI renforcé (CIR): i) fournir un financement accru, prévisible et additionnel sur une base pluriannuelle; ii) renforcer le CI à l'intérieur des pays, y compris par une intégration du commerce dans les plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté nationaux; par un suivi plus effectif des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et de la mise en œuvre de matrices d'action; et par une coordination renforcée et plus effective entre les donateurs et les parties prenantes du CI, y compris les bénéficiaires; et iii) améliorer la structure de prise de décisions et de gestion du CI pour assurer une fourniture effective et en temps voulu des ressources financières et programmes accrus.

9. L'Équipe spéciale a terminé ses travaux à la mi-2006 et a présenté un certain nombre de recommandations visant à aborder les trois aspects du renforcement du CI. Le Comité directeur du CI a approuvé les recommandations en juillet 2006 et créé une équipe de transition chargée de préciser les modalités de mise en œuvre des recommandations. L'équipe de transition, sous la (co-)présidence de M. l'Ambassadeur Don Stephenson, a depuis lors formulé des lignes directrices pour mettre en œuvre deux aspects du renforcement. Les principales améliorations devraient en principe avoir lieu dans les pays bénéficiaires où les structures du CI seront renforcées par un partenariat plus effectif entre intervenants nationaux, donateurs et organisations participant au CI et par la mise en place d'arrangements nationaux de mise en œuvre, qui viendront seconder le point de coordination.

10. Le deuxième aspect du renforcement est une amélioration de la structure globale de direction du CI qui est mise en place à Genève. Un Conseil du CI, qui a repris le mandat de l'ancien Groupe de travail du CI, a entrepris ses travaux, à titre provisoire, en mai 2007. Il est prévu d'établir un nouveau secrétariat du CI, dont la structure administrative sera à l'OMC et qui sera placé sous la responsabilité d'un Directeur exécutif dont on cherche à pourvoir le poste depuis août 2007. Le Directeur exécutif et le personnel du secrétariat aideront les gouvernements à gérer le processus du CI et fourniront un soutien aux points de coordination nationaux et aux arrangements nationaux de mise en œuvre. Un document décrivant le cadre des responsabilités du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR et qui servira de base pour la documentation nécessaire pour la désignation du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale a été soutenu par le Conseil du CI le 20 septembre avant la Conférence de haut niveau d'annonces de contributions pour le CIR qui a eu lieu le 25 septembre à Stockholm. Une fois que toute la documentation pour le gestionnaire du Fond d'affectation spéciale pour le CIR sera approuvée, le gestionnaire sera désigné afin qu'il puisse commencer ses opérations en janvier 2008.

11. La Conférence de Stockholm a été convoquée afin d'aborder le troisième aspect du renforcement du CI, à savoir la fourniture d'un financement accru, prévisible et additionnel sur une base pluriannuelle. La Conférence était présidée conjointement par les ministres suédoises pour la Coopération pour le Développement International et pour le Commerce Extérieur. La Conférence a réuni des représentants de 38 bailleurs de fonds, des six organisations participant au CI, ainsi que de cinq PMA.. 22 bailleurs de fonds ont pris la parole et ont avancé des promesses de donations

concrètes ou annoncé leur ferme intention de le faire. L'objectif visé pour les deux premières années de US\$ 100 million pour la reconstitution de fonds suffisants a été dépassé par environ US\$ 10 million. Un total d'environ US\$ 170 millions ou 75% a déjà été promis pour l'ensemble des premières cinq années.

12. Maintenant que les ressources ont été annoncées, le Conseil du CIR (organe de décision du Cadre Intégré) devrait lancer le CIR dans le courant de l'année 2007. Le Directeur exécutif du secrétariat du CIR devrait prendre ses fonctions début 2008. Le financement du CIR est acheminé à travers deux sources: le Fonds d'affectation spéciale multilatéral du CIR et les donateurs bilatéraux/régionaux. Outre le financement du Fonds d'affectation spéciale multilatéral du CIR, qui vise à accorder un financement relais pour le lancement d'activités liées aux projets, des ressources supplémentaires seront aussi nécessaires pour répondre aux demandes plus importantes exposées par les pays bénéficiaires dans leurs études diagnostiques. Ces ressources seront acheminées par le biais des sources bilatérales et régionales traditionnelles des partenaires du développement des PMA, même si elles seront axées sur la matrice d'action du CIR.

13. Les recommandations de l'Équipe spéciale du CI illustrent les principales différences entre le CI et le CIR: une prise en charge accrue du processus du CIR par les PMA et des engagements plus importants des donateurs qui joueront un rôle clé dans le partenariat établi dans le cadre du CIR, tant au plan local que dans leurs capitales et à Genève. Dans les pays, le point de coordination du CIR sera secondé par les arrangements nationaux de mise en œuvre du CIR. Ces arrangements serviront essentiellement à intégrer le commerce dans les plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté nationaux; assurer un suivi plus efficace des EDIC et de la mise en œuvre des matrices d'action et parvenir à une coordination renforcée et plus effective entre les donateurs et les intervenants nationaux du CIR. Un autre aspect du renforcement du CI au niveau des pays sera l'intensification des efforts consentis par les donateurs pour harmoniser leurs programmes liés au commerce avec les activités du CIR et pour reconnaître davantage l'importance du commerce et mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de la matrice d'action d'une manière durable. Tout cela devrait déboucher sur une plus grande capacité de gestion du commerce dans les pays et sur un rôle accru du commerce dans les stratégies de développement nationales.

14. La deuxième série de changements proviendra de l'établissement d'un secrétariat du CIR à part entière, dont la structure administrative se situera à l'OMC et qui sera dirigé par un Directeur exécutif. Le secrétariat, dont une ébauche existe déjà sous la forme de l'Unité de mise en œuvre du programme du CI à l'OMC, a entrepris d'établir des relations de travail solides et étroites avec les points de coordination et les facilitateurs donateurs dans les pays participant au CI et de communiquer les meilleures pratiques grâce à un éventail d'activités de sensibilisation, y compris virtuelles. Lorsqu'il fonctionnera à pleine capacité, le secrétariat sera doté de moyens supplémentaires pour lui permettre d'assurer un suivi et une évaluation renforcés continus pour faire en sorte que le CIR atteigne ses objectifs et pour élaborer des stratégies associant plus étroitement le secteur privé au processus.

15. La troisième différence entre le CI actuel et le CI renforcé sera la fourniture d'un financement suffisant par le biais d'un fonds d'affectation spéciale multilatéral et d'une coopération bilatérale/régionale. Il faut que le fonds d'affectation spéciale multilatéral dispose de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses liées au renforcement des capacités nationales (catégorie I), et certaines mais pas toutes les activités identifiées dans les matrices d'action (catégorie II). Le Fonds d'affectation spéciale finance aussi le Secrétariat exécutif.
